



I l e d e F r a n c e

19 novembre 2009

« Ensemble vers les livres et la lecture ! »
Actions préventives éducatives et culturelles
autour de la petite enfance et de l'enfance
de 9h30 à 16h30
Amphithéâtre du GIM
34 avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly sur Seine

DOSSIER PARTICIPANT

ELEMENTS DE CONTEXTE SUR L'ILLETTRISME page 2

LE FORUM DES PRATIQUES EN ILE DE FRANCE page 7

LISTE ET COORDONNEES DES PARTICIPANTS page 11



PREAMBULE

Aujourd'hui encore, 9% de nos concitoyens rencontrent au plan national des difficultés graves pour accéder aux différentes formes de langages écrits, et aux compétences de base, selon la récente enquête Insee (IVQ 2004). En dépit des nombreux efforts déployés depuis 20 ans, cette problématique, source d'exclusion sociale et professionnelle, subsiste et la Région Ile de France n'échappe pas à des constats d'ensemble.

Plutôt qu'une définition, il est plus pertinent de s'arrêter sur une clarification de ce que recouvre cette notion complexe, proposée par l'ANLCI en 2003 :

« L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour ces personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs. »

Cette définition positionne l'illettrisme par rapport à d'autres situations qui présentent certains champs communs de réflexion et invitent à des connexions régulières, mais témoignent de réalités bien distinctes :

L'analphabétisme, qui caractérise des personnes étrangères, ou d'origine étrangère qui n'ont jamais été scolarisées, ni en France ni dans leur pays d'origine.

Le français langue étrangère (FLE), qui concerne les adultes scolarisés dans la langue de leur pays d'origine.

Ainsi, la lutte contre l'illettrisme qui vise l'accès de tous à la lecture, à l'écriture, et aux compétences de base, s'est développée à côté de la politique de formation linguistique des migrants.

MESURER L'ILLETTRISME

L'évaluation de l'illettrisme et du nombre de personnes pouvant être considérées en situation d'illettrisme est difficile du fait des différentes formes que revêt le phénomène.

Toutefois, en France, 2 enquêtes récentes peuvent fournir des informations utiles à la mesure du phénomène :

- L'enquête Information Vie Quotidienne (IVQ) conduite par l'Insee avec la participation de l'Anlci. Les derniers chiffres ont été publiés en novembre 2005 et au printemps 2006.
- Les tests des Journées d'appel et de préparation à la défense (JAPD) traités conjointement par la Défense et l'Education Nationale.

IVQ 2004

Chiffres clés nationaux

- 9% de la population âgée de 18 à 65 ans et ayant été scolarisée en France peut être considérée en situation d'illettrisme.
- 57% d'entre elles ont un emploi.
- 11% d'entre elles sont au chômage, et 8% se déclarent au foyer.
- Plus de la moitié d'entre elles ont plus de 45 ans.
- Les hommes se trouvent plus souvent que les femmes en difficulté face à l'écrit (59%).
- Les personnes âgées de 18 à 29 ans ont de meilleurs résultats que les générations plus âgées.
- Le pourcentage d'illettrés en **Zones Urbaines Sensibles est deux fois plus important (18%)**.
- Le pourcentage d'illettrés parmi les **allocataires du RMI est trois fois plus important (26%)**.

Chiffres clés régionaux IVQ 2004

* Pour plus de précisions, cf. publication INSEE Ile-de-France, Focus sur l'illettrisme (page 3), à la page n°278, février 2007.

- 8% des franciliens ayant été scolarisés en France, sont en situation d'illettrisme.
- 10% des hommes franciliens sont concernés, 6% des femmes franciliennes.
- Soit 461 000 personnes.

JAPD

Chiffres clés nationaux (2007)

- 10,9% des jeunes âgés de 17 ans ont des difficultés de compréhension d'un texte simple
- 13,9% des garçons
- 7,7% des filles
- 4,7 % ont des difficultés très importantes (Tests réalisés lors de la JAPD 2007 – Ministère de la défense)

Chiffres clés Ile de France (2007)

Sur les 461 000 personnes en situation d'illettrisme

- 12% ont entre 18 et 25 ans, c'est trois points de plus qu'en métropole,
- La moitié a plus de 44 ans,
- Les hommes sont plus nombreux (59%), proportion similaire à la métropole,
- 80% parlaient le français à la maison à l'âge de 5 ans,
- 30% avaient une mère lectrice régulière,
- 58% ont une activité professionnelle, soit près de 270 000 franciliens. Parmi elles, 30% utilisent un ordinateur dans le cadre de leur emploi (contre 70% des travailleurs en général),
- 11% sont au chômage, soit près de 51 000 franciliens,
- 40% ont des ressources modestes.

L'ILLETTRISME DANS LE CHAMP DES POLITIQUES PUBLIQUES

La lutte contre l'illettrisme s'appuie sur un cadre législatif et institutionnel étendu :

- **La loi du 29 juillet 1998** relative à la lutte contre les exclusions érige la lutte contre l'Illettrisme en priorité nationale avec inscription au code du travail (article 24 de la loi).
Art L900-6 du Code du Travail :
« La lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente. L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part (...). Les coûts de ces actions sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle. »
- **La création en 2000 de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI)** qui a succédé au GPLI. Créée sous forme de GIP, l'ANLCI a pour but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile pour prévenir et résorber l'illettrisme, d'animer et coordonner sa mise en œuvre. Depuis deux ans, avec l'appui de ses chargés de mission régionaux, elle impulse une dynamique visant à la création de plans régionaux de lutte contre l'illettrisme, prenant support sur le cadre national de référence défini en 2002.

De récents dispositifs encouragent et soutiennent les efforts qui seront entrepris pour une prise en compte de l'illettrisme dans les processus d'insertion et d'évolution professionnelle, notamment dans les domaines de l'emploi et de la formation :

- **Loi du 5 mai 2004** relative à la formation professionnelle tout au long de la vie.
Création du Droit Individuel à la Formation (DIF) et mise en place de périodes de professionnalisation. Ces deux nouveaux dispositifs peuvent devenir des leviers significatifs, portés par un nouvel Article 934-2 du code du travail qui invite les branches professionnelles à prévoir des actions de formation au profit des salariés qui ne maîtrisent pas les compétences de base. Ces dispositifs demeurent complémentaires aux actions de formation de base inscrites dans les plans de formation des entreprises.
- **Loi du 18 janvier 2005** de programmation pour la cohésion sociale.
Le volet emploi de la loi, a créé notamment des Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et Contrats d'avenir (CA) qui touchent prioritairement des demandeurs d'emploi longue durée ou allocataires de minima sociaux. Au travers de ces nouveaux dispositifs, sont renforcés les engagements de l'employeur en matière de formation des salariés visés par ces contrats.
- **Loi de mars 2006**, pour l'égalité des chances et la création de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité (ACSé). Cela répond à une volonté d'accroître la présence de l'Etat dans les quartiers sensibles. Cette agence aura également vocation à mettre en place des actions en direction des publics rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle sur l'ensemble du territoire national, et devrait concourir à la lutte contre les discriminations, à l'intégration des populations immigrées et à la lutte contre l'illettrisme.

L'ANLCI ET LES PLANS REGIONAUX DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Dans cet environnement, l'ANLCI a défini de nouvelles orientations et déploie les actions nécessaires pour tenir son objectif de rendre effectif l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base. Elle encourage sur tout le territoire la mise en place Plans régionaux de lutte contre l'illettrisme, en aidant à leur élaboration et leur mise en œuvre, dans une démarche concertée avec les pouvoirs publics, la société civile et les acteurs de l'économie.

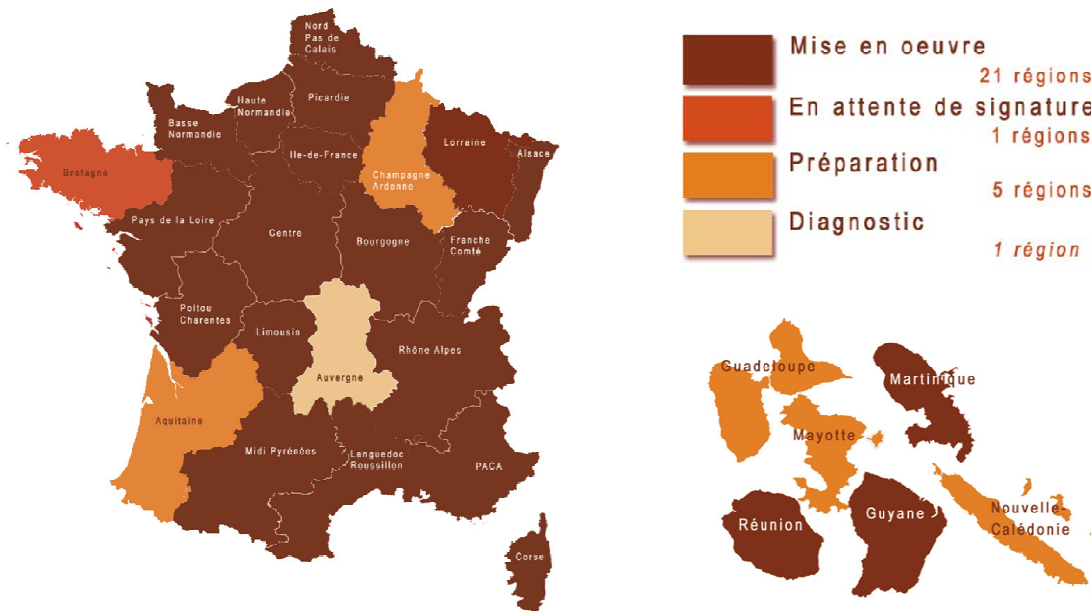
Un réseau de chargés de mission régionaux a pour mission d'engager chaque territoire dans cette démarche, et la cartographie actuelle de la mise en place des Plans Régionaux est la suivante :

- 21 plans régionaux sont signés
- 1 est en attente de signature
- 5 sont en préparation
- 1 en phase de diagnostic

L'objectif est de rendre claires et lisibles les actions conduites par les services de l'Etat en région, mais aussi d'assurer la coopération entre les services et au-delà, avec les partenaires régionaux.

Les plans régionaux doivent proposer le déploiement d'actions permettant d'agir à tous les âges de la vie, et dans tous les domaines de la vie sociale, culturelle et professionnelle.

Leur élaboration et leur mise en œuvre nécessitent donc un vrai travail de capitalisation, de mise en perspective et de concertation.



LA MISE EN OEUVRE DU PLAN REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Les caractéristiques démographiques de la région Ile de France invitent en outre, encore plus qu'ailleurs, à appréhender la lutte contre l'illettrisme au milieu d'un dispositif de formations linguistiques fortement engagé sur l'intégration des migrants (FLE, alphabétisation). En effet, près de 38% de la population immigrée résidant en France est installée dans la région. L'OFII agit sur cet axe comme opérateur clé pour coordonner l'offre de formation, aux côtés de l'Etat mais aussi de nombreuses collectivités qui sont à l'initiative de dispositifs complémentaires (le Conseil Régional, la DRTEFP, la DDASS, Mission Ville, les Conseils Généraux, ...).

Dans ce contexte, la politique de lutte contre l'illettrisme est assez peu lisible, à la fois parce qu'elle est diluée au sein d'une problématique linguistique plus large, mais aussi parce que le processus rencontre à toutes les étapes des difficultés liées à cette problématique (dénombrer les personnes concernées, repérer les situations, inciter le public à se former...). Ce constat ne doit pas pour autant masquer une réalité tout aussi prégnante en Ile de France qu'ailleurs comme nous l'indique l'étude de l'INSEE Ile-de-France.

Dans cette perspective, la Mission régionale de lutte contre l'illettrisme a été créée fin 2005 à l'initiative de la Préfecture de Région et de l'ANLCI. Le plan régional de lutte contre l'illettrisme (2008 – 2011) a été élaboré de manière concertée et signé le 29 octobre 2008 par le Président du Conseil régional et le Préfet de Région.

La Mission régionale de lutte contre l'illettrisme a trois missions principales :

- **Coordination / Animation institutionnelle :**
 - Animer le plan régional de lutte contre l'illettrisme et coordonner sa mise en œuvre.
 - Informer et conseiller les décideurs (l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises).
 - Fédérer et optimiser les moyens mobilisés par l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile dans la lutte contre l'illettrisme.
 - Apporter un appui aux actions d'animation territoriale.
- **Développement des programmes visant la lutte contre l'illettrisme :**
 - Capitaliser et diffuser des outils (référentiels, outils de repérage notamment).
 - Accompagner et outiller les acteurs qui réalisent des actions de lutte contre l'illettrisme et favoriser leur montée en compétences.
- **Représentation régionale de l'ANLCI et communication autour de la lutte contre l'illettrisme**
 - Déclinaison, en Île-de-France, des accords signés par l'ANLCI.

Le comité de pilotage régional de la lutte contre l'illettrisme a validé le 05 février 2009, une programmation des actions visant :

- à mettre en œuvre le Plan régional de lutte contre l'illettrisme
- à élaborer de manière concertée le volet « prévention » de ce Plan régional.
- à mettre en place la troisième phase du Forum Permanent des Pratiques sur le thème de la « prévention de l'illettrisme » en collaboration avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

Le Comité de Pilotage de la Mission régionale de lutte contre l'illettrisme réunit aujourd'hui la Préfecture de Région, la DRTEFP, le Conseil Régional, le GIP CARIF et l'ANLCI.



I l e d e F r a n c e

« Ensemble vers les livres et la lecture ! »

Actions préventives éducatives et culturelles
autour de la petite enfance et de l'enfance

de 9h30 à 16h30

Amphithéâtre du GIM
34 avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly sur Seine

I – CONTEXTE GENERAL

Le cadre national de référence de l'ANLCI

Le cadre national de référence de l'ANLCI (2003), nous indique que : « *Toutes les initiatives qui contribuent à la maîtrise de la langue française et facilitent l'accès à la culture écrite, toutes celles qui donnent aux enfants le goût d'apprendre et la capacité à le faire participent à la prévention de l'illettrisme. Ce sont des actions anticipatrices qui se situent largement en amont : elles créent des conditions favorables pour que les difficultés ne trouvent pas prise. C'est l'efficacité globale du processus éducatif qui est le premier rempart contre l'échec scolaire.* »

Ainsi comme le rappelle le cadre national, la prévention a pour but :

- de détecter les difficultés et les facteurs de risque le plus tôt possible,
- d'apporter aux enfants et à leur famille toute l'aide nécessaire pour faire face aux problèmes rencontrés,
- de construire ou de reconstruire une dynamique d'apprentissage favorable au développement du langage et à la capacité à lire et à écrire.

Les travaux du Forum permanent des pratiques 2 de la Martinique et la région PACA (2007), ainsi que les travaux du groupe de réflexion national du Forum 1 (2005) permettent d'alimenter la réflexion sur cette thématique et de partir de travaux existants.

Les principaux points clés à retenir des précédentes productions (travail mené par Christiane CAVET, Expert ANLCI pour la Région Ile-de-France).

L'intérêt largement partagé autour des actions préventives

Du côté des enfants : un éveil culturel et langagier précoce est considéré comme un atout essentiel pour permettre à l'enfant de s'épanouir et de s'adapter aux apprentissages scolaires.

Du côté des parents et de la famille : une participation active à cet éveil culturel au sein de la famille, et si nécessaire dans le cadre d'actions collectives, est considérée comme un appui précieux pour l'enfant. Le développement de la fonction parentale est considéré comme facilitateur. La recherche d'un double effet entre l'entrée en formation de base des parents ayant un faible niveau de maîtrise des compétences de base et l'entrée à l'école de leur enfant est également très présente.

Des exemples d'actions disponibles donnant des idées pour agir

- L'accès au livre et à la lecture plaisir (enfants et parents)
- Le renforcement du rôle des parents dans l'accompagnement des apprentissages de leurs enfants
- La formation de professionnels salariés et bénévoles

Au-delà du livre, d'autres domaines culturels (les musées, les arts plastiques, la musique, le spectacle vivant, ...) peuvent également fournir des espaces d'ouverture culturelle et de socialisation pour les enfants et pour l'ensemble de la famille.

Les actions pour la petite enfance et l'enfance sont à l'interface entre les mondes de l'éducation, de la culture, de l'accompagnement social et de la formation.

Elles ont, dans la plupart des cas, besoin d'un portage collectif par l'ensemble des professionnels concernés, salariés ou bénévoles. On retrouve pour la petite enfance et l'enfance les mêmes problèmes en matière de coopération des acteurs que pour l'ensemble des actions de prévention. Ici comme ailleurs, on dispose d'analyses sur les freins et les facteurs de réussite mais c'est le passage réel à de nouvelles pratiques plus cohérentes, plus efficaces et plus solidaires qui continuent à poser un défi aux acteurs et à leurs institutions.

L'évaluation des actions reste objet de débat et un casse-tête méthodologique

Est-il pertinent d'envisager une évaluation pour ce type d'actions ? Que doit-on évaluer : des comportements, des performances techniques ; de qui ? Des parents, des enfants, des acteurs, des institutions ?

Le développement des compétences des acteurs

Les travaux sont plutôt généraux et renvoient à la professionnalisation ou à des formations concernant la médiation culturelle (cf. ANLCI). Une amorce de référentiel pour les actions avec la petite enfance se trouve dans les travaux nationaux du premier Forum.

II – LES ENJEUX POUR L'ÎLE DE FRANCE

Dans la perspective de l'élaboration en 2009/2010 du volet prévention du Plan régional d'Île-de-France, associer la prévention à la lutte contre l'illettrisme est un objectif fortement exprimé par les initiateurs du plan (lors du comité de pilotage régional de la lutte contre l'illettrisme du 25 juin 2008 et du 05 février 2009).

Pour y parvenir, une exploration des partenariats et des actions menées sera inscrite comme une priorité dans le futur diagnostic régional de la Prévention en Région qui serait mené parallèlement et dont les résultats sont attendus pour fin 2009.

Préalable à l'élaboration du volet prévention du plan régional de lutte contre l'illettrisme, ce travail de diagnostic et d'analyse sera l'occasion d'associer les multiples partenaires institutionnels et opérateurs dans une dynamique de réflexion permettant d'aborder par la suite la deuxième et troisième phase d'élaboration concertée et de rédaction de ce volet.

L'ensemble du champ de la prévention sera analysé. La démarche du Forum permanent des pratiques sera porteuse puisque parallèlement, elle pourra s'appuyer sur ce travail de capitalisation et viendra nourrir en 2010, les groupes de réflexion thématique prévus pour élaborer le volet prévention.

III - LA PRATIQUE RETENUE

La thématique de la Prévention est un champ immense, très complexe à cerner d'autant que la plupart des pratiques mises en œuvre ne sont pas étiquetées à la prévention de l'illettrisme car leur finalité est plus globale.

Ainsi, les actions préventives éducatives et culturelles autour de la petite enfance et de l'enfance ont été ciblées. Ces actions seront celles se déroulant en dehors du temps scolaire avec l'appui des structures socio-éducatives (en partenariat possible avec l'Éducation Nationale : 1^{er} degré).

Les travaux du Groupe national du FPP I (2005) et du FPP II en régions ont été précieux dans le démarrage de la réflexion en région Île-de-France.

L'accent de la réflexion de l'atelier régional a porté sur 3 niveaux d'échanges :

- En amont des actions, quelles sont les questions que les institutions et les acteurs en relation avec les enfants et les parents sont invités à se poser au sujet de leur contribution dans la réussite des apprentissages langagiers.
- Les actions et la pertinence des stratégies mise en œuvre
- Celui des interactions éducatives concertées : partenariats, réseaux, etc. ...

Les actions mises en œuvre avec les parents ont été privilégiées et l'interaction de professionnels salariés et/ou bénévoles de différentes structures occuperont une place privilégiée dans l'analyse des pratiques retenues.

Une orientation de travail vers l'éveil culturel et les activités autour du livre pour les enfants a été envisagée pour cadrer les travaux et pouvoir se concentrer sur une typologie de pratiques.

Globalement au niveau interrégional, on dispose d'une bonne base d'éléments théoriques et de description et d'analyse des pratiques.

IV – METHODOLOGIE ET CALENDRIER

Cette démarche s'est appuyée sur 3 cercles d'échanges :

1. L'atelier régional

Rythme des rencontres :

- **10 journées réparties sur 7 mois dont 3 journées portes ouvertes dans les structures impliquées** afin comme le précise le cahier des charges de l'ANLCI, d'inviter les membres de l'atelier régional à :
 - Observer les résultats des actions.
 - Rencontrer des acteurs locaux et favoriser ainsi la mutualisation et le maillage local.

La méthodologie proposée a repris les éléments prévus dans le cahier des charges de l'ANLCI du mois de décembre 2008. Elle se construit autour d'un atelier régional qui a eu pour mission de :

- Décrire et capitaliser les actions développées par chacun des membres de l'atelier régional
- Poser les éléments d'observation réfléchi sur les actions afférents à la pratique choisie
- Explorer les conditions de développement de cette pratique
- Evaluer l'impact des actions
- Produire des supports pédagogiques et méthodologiques pour en faciliter l'appropriation et encourager l'essaimage de cette pratique sur d'autres territoires
- Enrichir le patrimoine des 2 premières phases du Forum
- Produire un kit du praticien rassemblant des outils et modes opératoires nécessaires à la réussite des actions.

L'experte nommée par l'ANLCI a été en charge de l'animation des travaux de l'atelier régional et de la rencontre régionale. Il produira en outre un document final avec l'appui des membres rédacteurs de l'atelier régional.

Deux étapes distinctes ont été identifiées :

- Un premier niveau de travail d'analyse des pratiques.
- Un deuxième niveau de travail sur la transférabilité des éléments permettant la mise en place d'une action de prévention.

2. Les rencontres départementales

Rythme des rencontres :

- **4 rencontres réparties sur 1 mois (juin 2009)**

Les travaux l'atelier régional se sont combinés sur la même période avec une dynamique **d'animation locale** qui a reposé sur une série de rencontres dans plusieurs départements. Comme le rappelle le cahier des charges de l'ANLCI, l'intérêt de cette démarche a été triple :

- Elle offre des lieux d'échanges et de réflexions au plus près des territoires afin de mobiliser davantage les acteurs de terrain.
- Elle fait émerger ou renforce l'intérêt de problématiques jusque-là secondaires, et rend visible une parole d'acteurs isolés qui peut renforcer leur ancrage local et leur légitimité sur le terrain.
- Elle permet de nourrir les travaux de l'atelier régional, qui demeure ainsi en veille face aux réalités capitalisées au cours de ces rencontres.

La taille de la région combinée ressources disponibles pour mettre en œuvre ce projet conduisent à proposer un calendrier prévisionnel de **4 rencontres interdépartementales**.

- **J1 : Paris (9 juin 2009)**
- **J2 : Seine et Marne / Val de Marne (16 juin 2009)**
- **J3: Yvelines / Val d'Oise (23 juin)**
- **J4 : Essonne / Hauts de Seine/ Seine Saint Denis (30 juin 2009)**

3. La manifestation régionale (19 novembre 2009)

Considérée comme le temps fort du Forum, une **manifestation régionale** clôture ces séquences de rencontres, avec pour objectifs de médiatiser et de restituer les travaux de l'atelier et des rencontres départementales.

Cette journée représente un enjeu important pour l'identification et la fédération des acteurs et décideurs qui vont emboîter le pas de cette démarche d'élaboration du volet prévention du plan régional de lutte contre l'illettrisme.